



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°597 du Mercredi 07 avril 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

DÉCLARATION DE PATRIMOINE DES
HAUTES PERSONNALITÉS TOGOLAISES

Le Médiateur de la République a le feu vert

#3



© EMMANUEL PITTA/ROT

POLITIQUE

JEAN PIERRE FABRE :

« La crise
togolaise existe
bien avant
l'élection de
2020 »

#3



COVID-19

COMMUNE VO 4 :

#6

Comment
l'Autorité a mis fin
à une cérémonie
funéraire

Tout est allé très vite ce samedi 3 avril 2021. Les cérémonies funéraires d'un septuagénaire dans la commune Vo 4 et plus précisément dans le village de Sagada ne se sont pas déroulées comme prévues. La descente de l'Autorité communale et la Force anti covid-19 a tout chamboulé.

MALI / PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2021 DU CNT

Yawa Djigbodi TSEGAN
a pris part à l'ouverture
des travaux

#2



Le carnet

Déjà 77.236 personnes vaccinées au Togo

77.236 personnes ont déjà reçu leur première dose de vaccin AstraZeneca contre la Covid-19 au Togo, a annoncé ce mardi le ministre de la sécurité, le général Yark Damehame.

« A la date d'aujourd'hui, 77.236 personnes ont été vaccinées sur l'ensemble du pays dont 34.478 agents de santé », a-t-il précisé. Parmi les personnes vaccinées, figurent plus de 4.000 agents des forces de sécurité et de défense. « Au niveau des forces de sécurité et de défense aussi, la vaccination a aussi démarré, et elle se poursuit », a souligné le ministre. La journée de lundi a enregistré 62 nouveaux cas dont 60 dans le Grand Lomé. Ce chiffre est en baisse par rapport à ceux enregistrés ces dernières semaines dans le pays. Selon le ministre, les mesures restrictives prises le 24 mars par le gouvernement commencent à porter sensiblement leurs fruits. « Au niveau des carrefours, le dispositif de surveillance et de sensibilisation a été renforcé. Nous insistons sur le professionnel de nos agents », a rappelé le général Yark. Par ailleurs, ce dernier a mis en garde les personnes qui diffusent de fausses informations sur les réseaux sociaux dans le seul but d'intoxiquer la population. « Les textes sont là pour ceux qui font véhiculer ces fausses informations », a-t-il averti. Rappelons que le Togo fait face à une flambée des cas depuis le début de l'année, ce qui a poussé le gouvernement à prendre de nouvelles mesures. Au total 18 mesures ont été prises dont l'interdiction de tous les rassemblements de masse (notamment les sports de masse, les cérémonies funéraires, les mariages, les événements culturels, les campagnes publicitaires, les concerts, les réceptions) et le respect de la limitation stricte à quinze (15) du nombre de personnes pour les enterrements. Précisons que le Togo a démarré la vaccination depuis environ deux semaines, grâce au premier lot de 156.000 doses de vaccin AstraZeneca, réceptionné dans le cadre de l'initiative Covax. L'Union africaine lui a également offert 45.000 doses de ce vaccin. Le gouvernement autorise la reprise des championnats nationaux après l'avis des acteurs du sport et du Conseil scientifique. Cette décision salubre vient ainsi soulager les acteurs des différents domaines sportifs qui, par décision du 18 mars 2021, annulait la reprise des championnats. Mais le gouvernement a été très clairvoyant et pragmatique dans sa décision. La vérification obligatoire des tests PCR négatifs avant le début de chaque match, l'utilisation des thermo flash à l'entrée des stades, l'installation des cellules de veille ou d'alerte dans les ligues régionales abritant les matchs, la participation obligatoire de l'équipe médicale des clubs aux formations, la présence d'un officier Covid et sécurité à chaque match. En plus de ça, les stades sont systématiquement désinfectés par des équipes professionnelles avant tout match. L'entrée au stade passe obligatoirement par la cabine de désinfection installée devant les stades. Les matchs se jouant à huis clos, la participation du public ne sera plus autorisée. De plus, l'accès au stade des staffs techniques et des dirigeants sera désormais conditionné par la présentation d'un badge officiel délivré par la FTF. La Fédération s'est déjà engagée à faire respecter toutes ces mesures sur ses différentes pelouses. Cette décision illustre la volonté du gouvernement de soutenir les acteurs du monde sportif. Les jeunes footballeurs vont continuer leurs activités en vue de défendre à tout prix les couleurs de leurs clubs respectifs et de notre pays.

MALI / PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE 2021 DU CNT Yawa Djigbodi TSEGAN a pris part à l'ouverture des travaux

Yawa Djigbodi TSEGAN, Présidente de l'assemblée nationale de la République Togolaise a pris part le 5 avril 2021 à Bamako au Mali, à l'ouverture solennelle de la première session ordinaire de l'année 2021 du Conseil National de Transition du Mali (CNT).

Cette rentrée du CNT ce 5 avril, premier lundi du mois d'avril, s'est faite conformément aux dispositions de l'article 65 de la Constitution malienne et s'est déroulée au centre international de conférences de Bamako en présence du Premier Ministre du Mali Moctar OUANE, des présidents et chef de délégation des parlements de la sous-région ouest africaine, à l'instar de l'Assemblée nationale togolaise avec à sa tête Yawa Djigbodi TSEGAN.

L'ouverture de la première session ordinaire de l'année 2021 du Conseil National de Transition, présidée par le colonel Malick DIAW, marque une étape importante dans ce processus pour le renouveau du Mali. C'est un moment historique dans la vie politique du Mali.

Le colonel Malick DIAW a souligné dans son intervention, que la présence des parlements de la sous-région aux côtés du CNT, vient conforter cet organe législatif dans sa mission.

Dans son allocution de circonstance, la Présidente de l'assemblée nationale togolaise, Yawa Djigbodi Tsègan, a salué l'excellente qualité des relations d'amitié et de coopération entre le Togo et le Mali surtout en matière de la diplomatie parlementaire.

Elle a souligné que les parlements africains doivent aujourd'hui aller à une synergie d'action et à une mutualisation des expériences afin de faire face efficacement aux défis communs de dévelop-

pement qui se posent à leurs pays respectifs avant d'inviter tous les membres du CNT à une implication active pour la réussite de la feuille de route de la transition.

« Vous vous en doutez bien, ma présence ici, aux côtés de mes collègues du Mali, est non seulement, l'expression de l'amitié profonde qui lie le Mali à notre pays, le Togo, mais aussi, la manifestation de l'excellente qualité de nos relations de coopération interparlementaire », a-t-elle précisé.

Mme TSEGAN a indiqué que, malgré les défis similaires, multiples et considérables auxquels sont confrontés le Mali et le Togo des dans plusieurs domaines (transformation agricole, soutenabilité d'une économie forte, emploi de jeunes, leadership et autonomisation de la femme etc.), de belles perspectives s'ouvrent pour ces deux nations

« L'occasion nous est donnée de trouver les voies et moyens de transformer nos difficultés en opportunités. La bonne nouvelle réside dans le fait que des solutions existent et sont désormais à notre portée. Les Assemblées parlementaires y ont un rôle à jouer en mutualisant leurs énergies, afin d'apporter dans une synergie d'action, des réponses appropriées à nos défis communs », a ajouté Mme TSEGAN.

« Au cœur de la vie publique démocratique, la Représentation nationale ne trouvera pleinement sa place que si elle remplit l'ensemble de ses missions. Outre les



prérogatives traditionnelles de vote de la loi et de contrôle de l'action gouvernementale, l'une de ses missions essentielles réside également dans sa participation et sa contribution au renforcement de la diplomatie parlementaire », a-t-elle poursuivi.

« À ce titre, les parlementaires sont des partenaires de choix en vue d'une gouvernance inclusive et participative qui utilise efficacement la coopération pour un développement durable. Et c'est là donc que se trouve notre contribution ; et en tant que parlementaires, cette contribution est vivement attendue ».

La Présidente de l'assemblée nationale de la République Togolaise a appelé le Conseil National de la Transition du Mali, à apporter sa contribution et à s'impliquer dans la mise en œuvre réussie de la feuille de route de la transition et des recommandations du Groupe de suivi et de soutien à la transition au Mali.

Elle a également réitéré au CNT l'engagement sans faille du Togo pour une transition réussie au Mali afin d'instaurer une constante stabilité dans ce pays, condition es-

sentielle d'une paix durable. Mme TSEGAN a par ailleurs assuré de la disponibilité de l'Assemblée nationale à accompagner cet organe législatif de transition.

Elle a en outre, transmis au Président, au Vice-président de la transition, au CNT et au peuple malien, ses chaleureuses salutations et celles de Faure GNASSINGBE, Président de la République Togolaise.

Elle a souhaité que le peuple malien retrouve définitivement l'unité, la sécurité, la stabilité et la paix, avant de réaffirmer la disponibilité de l'Assemblée nationale togolaise à accompagner le Conseil National de Transition du Mali dans la réussite de ses missions.

Doté des prérogatives de l'Assemblée nationale, le CNT, -organe législatif-, est composé de 121 membres issus des partis politiques, de la société civile, des syndicats et des forces armées. Il est chargé de voter les textes des réformes prévues dans le cadre de la transition. Cette session qui s'ouvre s'étend sur une durée constitutionnelle de 90 jours.

ÉCOLE DES PROPHÈTES: L'Archevêque Emmanuel Musa Jatau du Nigéria forme de nouveaux prophètes de Dieu au Togo

De nouveaux prophètes de Dieu sont en formation depuis ce lundi 05 avril 2021 sous la houlette de l'Archevêque-Bishop Emmanuel Musa Jatau, Président de "Faith Hill Prophetic Assembly" du Nigéria. Il s'agit de la deuxième promotion de l'école des prophètes initiée par l'Eglise Prophétique Emmanuel Patmos d'Agoo-Nyivé au Togo, conduite par le Révérend-Prophète Raymond Akaré.

Durant 26 jours, ces jeunes prophètes de Dieu seront outillés sur les grands secrets de la vision prophétique. Selon les initiateurs, il sera question des enseignements de haut niveau tirés uniquement de la Sainte Bible. « La bible contient tout. Un bon chrétien ne doit pas aller chercher des remèdes ailleurs. C'est par faute de connaissances. Le moment est donc venu pour montrer aux prophètes, les faces cachées de la Sainte Bible qui vont aider tous les participants à cette école des prophètes à mieux conduire leurs temples et servir le peuple de Dieu. Mon père Bishop Emmanuel Musa Jatau n'est plus à présenter à la famille chrétienne de par le monde entier. Je demande seulement à ceux qui hésitent encore de nous rejoindre pour ces trois semaines d'apprentissage. Il y a encore de la place », a indiqué le Révérend-Prophète Raymond Akaré. Comme c'est de lui qu'il s'agit, le Prophète Raymond Akaré est le dernier homme de Dieu qui avait publié des révélations sur le Togo. Des prophéties qui se réalisent dans sa grande majorité depuis le

début d'année 2021. On peut citer entre autres: les morts en cascade dans chaque coins de rue, des assassinats, des vols en mains armées, des tentatives d'attaques terroristes, des viols sur mineures et encore la pédophilie.

«Je remercie le gouvernement qui ne ménage aucun effort pour lutter contre le terrorisme. J'invite la population à aider le gouvernement dans ce combat en priant pour notre pays», déclare t-il, avant de poursuivre en demandant «à tous les togolais de prier dès maintenant pour trois villes contre les attaques armées. Il s'agit de la ville de Tsévié, de Kpalimé et de Sokodé. Secondo, tous ceux qui vivent proches des rivières prennent des dispositions pour se mettre à l'abri car les pluies de cette année vont causer beaucoup d'inondations et il y'aura assez de dégâts partout dans le monde et le Togo ne sera pas du reste. La mer aussi va déborder. Prenons nos disponibilités car beaucoup de ponts aussi vont casser», prophétise le Révérend Dr Raymond Akaré.

Venu pour soutenir l'initiative, le Révérend-Docteur Joseph Fran-



çois Kodjo, premier créateur de l'école des prophètes au Togo n'a pas manqué de féliciter Raymond Akaré pour sa détermination en organisant cette formation en ces temps critiques marqués par la pandémie de Covid-19. « Je donne mon onction et ma bénédiction pour le bon déroulement des travaux de cette formation. A tous les participants, je vous demande de rester attentifs car les enseignements que vous allez recevoir au sortir de cette école seront désormais votre clé de réussite dans votre mission de prophète de Dieu », a-t-il souligné.

Une fois formés, ces nouveaux prophètes de Dieu seront contraints à plus de professionnalisme. Ils comprendront désormais tout sur les cinq ministères de Dieu à savoir : le ministère des évangélistes, le ministère des en-

seignants, le ministère des pasteurs, le ministère des apôtres et le ministère des prophètes. Ce dernier ministère étant le grade suprême des ministères de Dieu, le prophète est détenteur d'une vision de salut à transmettre à toutes les nations et à tous les hommes. «Le plus grand ministère, c'est le ministère prophétique. C'est pour cela que tout le monde quitte son ministère pour le ministère prophétique. Ce n'est pas bien. Les effectifs montent parce qu'il y'a de l'argent dans la mission prophétique. Et il y'a des faux prophètes. La Bible dit : ceux qui sont dignes d'être honorés dans l'Eglise, sont les gens qui enseignent la parole et la doctrine. Il y'a plus l'enseignement de la parole. Mais les gens qu'on adore maintenant, sont ceux qui ont des jets privés et on se fout de comment ils ont fait pour avoir les jets privés. Le prophète est celui qui reçoit les révélations de Dieu pour donner aux peuples », a déclaré l'Archevêque-Bishop Emmanuel Musa Jatau.

L'école des prophètes est à sa deuxième édition au Togo.

Abel ZINDODJI

PROCESSUS DE DÉCLARATION DE PATRIMOINE DES HAUTES PERSONNALITÉS Le Médiateur de la République a le feu vert

Les députés ont adopté mardi à l'unanimité une loi permettant au médiateur de la République de mettre en oeuvre le processus de déclaration de patrimoine des hautes personnalités et des agents de l'Etat. Tous les membres du gouvernement seront tenus de déclarer leurs biens; idem pour les hauts fonctionnaires et les responsables d'institutions. Comptes bancaires au Togo et à l'étranger, biens immobiliers, participation dans des sociétés commerciales ...

Un effort de transparence de la vie politique souhaitée par le président Faure Gnassingbé.

Les services du Médiateur de la République sont légalement modifiés afin de prendre en compte ses nouvelles attributions en matière de déclaration des biens et avoirs des personnalités visées par cette obligation constitutionnelle.

L'avant-projet de loi organique examiné fin octobre 2020 en Conseil des Ministres en ce sens, a été adopté ce mardi 30 mars 2021 par la Représentation nationale. « En adoptant ce projet de loi organique, vous venez d'ouvrir la voie au processus de déclaration des biens et avoirs des personnalités togolaises et aussi des agents qui sont portés dans cette loi comme devant le faire. Tout le monde attend cela », a déclaré le ministre de la Justice, Pius Agbetomey.

De fait, avec cette nouvelle loi, le Togo franchit un nouveau palier vers l'accomplissement de cette formalité appelée à promouvoir « la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'Etat et prévenir l'enrichissement illicite ».

En rappel, en dehors des personnalités togolaises, tous les agents professionnellement exposés aux risques de corruption et d'infractions assimilées devront déclarer leurs biens et avoirs. Un dispositif qui devrait renforcer la bonne gouvernance dans le pays, selon les autorités togolaises.

Entérinée depuis le début de l'année par le Parlement, la déclaration des biens et avoirs va connaître une avancée significative dans sa mise en oeuvre. Le gouvernement a adopté en conseil des ministres un avant-projet de loi organique qui donne au Médiateur de la République, la compétence de recevoir les déclarations des hautes personnalités, hauts fonctionnaires et agents publics. Le texte lui donne également la possibilité de faire mener des enquêtes ou investigations, pour s'assurer de la justesse, de l'équité et de la qualité des services publics. L'objectif étant de parvenir à une administration publique juste, équitable et de qualité, au service des citoyens.

En rappel, l'obligation de déclaration est l'un des derniers outils dont s'est doté le Togo afin de renforcer son arsenal législatif et réglementaire dans sa lutte contre la corruption et dans la promotion de la bonne gouvernance.

En dehors des personnes déjà indiquées, elle concerne aussi les membres des bureaux des partis politiques et les responsables d'organes de presse.

Tous sont tenus de déclarer les biens et avoirs supérieurs à 200 000 FCFA, les revenus annuels bruts, les autres sources de revenus, à l'étranger ou sur le ter-

ritoire, et ceux du conjoint. Une peine allant de 1 à 3 ans de prison, assortie ou non à une amende comprise entre 500 000 et 05 millions FCFA, est prévue pour tout contrevenant en cas d'omission ou de dissimulation.

C'est dans cette logique que la Représentation Nationale a adopté il quelques jours le projet de loi fixant les conditions de déclaration des biens et avoirs des hautes personnalités, des hauts fonctionnaires et autres agents publics professionnellement exposés à des risques de corruption et d'infractions assimilées. Le texte, soumis il y a un mois en conseil des ministres vise à renforcer davantage l'arsenal législatif et réglementaire du Togo dans sa lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Par rapport à la mouture initiale, la loi adoptée par le Parlement élargit considérablement le champ d'application. Les 22 articles répartis en 7 chapitres définissent ou précisent les périmètres pratiques, la périodicité, le délai de prescription des infractions liées ou inhérentes à la déclaration et aux biens déclarés, les organes dépositaires, l'assiette de la déclaration, les délais et la procédure, le droit à l'information et les sanctions.

Ainsi, outre les personnes déjà indiquées, sont également concernés par l'obligation de déclaration, les membres des bureaux des partis politiques ou encore les responsables d'organes de presse.

Ils sont notamment tenus à déclarer les biens et avoirs supérieurs à 200 000 FCFA, les revenus annuels bruts, les autres sources de revenus, à l'étranger ou sur le territoire, et ceux du conjoint. Une peine allant de 1 à 3 ans de prison, assortie ou non à une amende comprise entre 500 000 et 05 millions FCFA, est prévue pour tout contrevenant en cas d'omission ou de dissimulation.

Pas d'instructions « d'aucune autorité politique, administrative et législative »

Chargé de mettre en oeuvre le processus de déclaration de patrimoine des hautes personnalités et des agents de l'Etat du Togo, le Médiateur de la République, Awa Nana Daboya, ne recevra les instructions « d'aucune autorité politique, administrative et législative », ainsi se déclinent les nouvelles attributions dont elle dispose depuis quelques jours.

De ces attributions, adoptées il y a une semaine par le parlement togolais, on retiendra également que « tous les autres organes de l'Etat lui accordent l'assistance dont il peut avoir besoin pour préserver son indépendance, sa dignité et son efficacité ».

La nouvelle mouture indique par ailleurs que « le Médiateur est



une autorité administrative dont l'indépendance est garantie par la Constitution, les lois et les règlements ». En plus, « il gère librement les ressources humaines, matérielles, administratives et financières qui lui sont affectées dans le cadre des lois et règlements en vigueur ».

Désormais renforcé par ces nouvelles attributions, le Médiateur

de la République devrait pouvoir organiser rapidement ses services et prendre les dispositions nécessaires pour commencer les premières déclarations, dans un pays où très peu de gens croient en l'effectivité de la déclaration des biens par les plus hautes autorités.

Mais en attendant d'être situé, une chose est au moins sûre, avec ces

nouvelles attributions accordées au Médiateur, le Togo marque un pas supplémentaire vers l'accomplissement de cette formalité républicaine qui devrait promouvoir la transparence dans l'exercice des fonctions publiques, garantir l'intégrité et la probité des serviteurs de l'Etat et prévenir l'enrichissement illicite.

A. I

SORTIE DE JEAN PIERRE FABRE SUR LE « PETROLEGATE » ET L'ÉLECTION DU 22 FÉVRIER 2020

La crise togolaise existait bien avant l'élection de 2020

Reçu sur la radio victoire fm le samedi 3 avril dernier, Jean-Pierre Fabre, président de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) est revenu longuement, entre autres, sur la participation de son parti à la concertation nationale des acteurs politiques (CNAAP), la crise qui secoue son parti et le contentieux électoral né de l'élection présidentielle de 2020 ainsi que sur le rapport sur le petrolegate qu'il trouve qu'il ne peut pas exploitable en l'état.

Sur le contentieux électoral né de l'élection présidentielle de 2020, le président du parti orange a été clair et net. Pour lui, la crise togolaise existe bel et bien avant l'élection de 2020 et il n'est pas question, selon lui, de parler d'un contentieux né de la dernière élection présidentielle.

« Pourquoi me parle-t-on aujourd'hui d'une crise qui serait née d'une élection présidentielle ? La crise, ça fait longtemps qu'elle est là. Je ne veux pas dire que je les comprends. C'est leur position. Je ne veux pas ramener le problème togolais au contentieux de l'élection de 2020. Je ne veux pas ramener la crise togolaise qui date de plus longtemps à ça. Je ne veux pas faire le jeu de certains », a-t-il indiqué au micro de nos confrères de Victoire fm.

Aux lendemains de l'élection présidentielle du 22 février 2020 jusqu'au jour d'aujourd'hui, plusieurs personnes reprochent aux membres de l'ANC et particulièrement à Jean-Pierre Fabre de ne pas soutenir Agbéyomé dans ses démarches de revendications de « sa victoire » lors de cette élection.

A la question de savoir pourquoi n'avoir pas fait preuve de solidarité envers le candidat Agbéyomé dans ces démarches et ce qu'ils sont prêts à faire à l'ANC pour son retour, le maire de la commune du Golfe 4 a été précis, « Je sais que le bon sens n'est plus la chose la mieux partagée au Togo mais reprocher à moi de ne pas

faire preuve de solidarité. Le corrompu qui va suivre un Juda, un corrompu. Que vaut la parole de Juda ? Du traître qui finira pendu ? C'est écrit et lu par Mgr Kpodzro. Les gens ne savent pas de quoi ils parlent. Je suis prêt que chacun reconnaisse ses erreurs. Mgr Kpodzro qui a détruit la lutte togolaise, détruit des décennies de lutte, qui a ruiné les sacrifices consentis. A son âge on peut se tromper facilement mais la sagesse voudrait qu'on ne se mêle pas des choses. Ça me fait pitié que quelqu'un ne dit pas la vérité. Il y a une chose. Ce que Mgr Kpodzro a fait est grave parce qu'il a été utilisé avec son accord. Il a été manipulé ».

Il est clair que pour le président de l'ANC, ce que les membres de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) ont fait a porté un coup dur à toute la classe politique de l'opposition et il faut que les membres de la DMK reconnaissent cela.

Rapport sur petrolegate
Se prononçant sur le petrolegate voici sa position : « un rapport présenté comme rédigé par une mission de l'inspection générale des finances en collaboration avec la direction générale du trésor, sous la supervision d'un certain monsieur Ibrahim ».

Nous nous sommes procurés ce rapport et nous constatons malheureusement que ce rapport n'est ni daté ni signé. Alors nous ne sommes pas la presse.

Ce rapport n'est pas exploitable en l'état par nous.



Nous sommes des responsables victimes régulièrement de calomnies de diffamations etc. Nous devons faire preuve en ce qui nous concerne de prudence.

Et qu'est ce que nous allons faire face à ce constat que le rapport n'est pas signé, il n'est pas daté ? Nous avons simplement écrit au ministre des finances pour demander copie de ce rapport.

Si une équipe a été missionnée pour faire des investigations, si ce rapport existe qu'on nous le donne conformément à la loi portant statut de l'opposition. C'est ce que nous avons fait.

Alors, de quoi veut on nous accuser ? Nous avons encore pris de l'argent pour nous taire ?

Mais on ne peut pas faire la politique comme ça au Togo en accusant son voisin ou celui dont on prétend qu'il est de même camp que soi. Et en laissant le pouvoir en place tranquille, nous n'avons jamais pris un centime quelque part il faut que ça soit clair mais nous ne sommes pas des bouffons ni des saltimbanques pour aller nous amuser sur la place publique.

Nous prenons très au sérieux notre rôle de parti politique d'opposition et nous voulons être compris ».

Tassou Bagoudou

FAISONS BLOC
CONTRE LA COVID-19

Inscrivez-vous dès maintenant à la vaccination contre la COVID-19

 vaccin.covid19.gouv.tg

#TogoSafe #FaisonsBLOC



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Coordination Nationale de
Gestion de la Riposte contre la
COVID-19



CORONAVIRUS
AU TOGO

  @Covid19TG

FAISONS BLOC
CONTRE LA COVID-19

Vous souhaitez vous faire vacciner contre la COVID-19 ?

Ne vous rendez pas directement au centre de santé.

✓ Commencez par vous inscrire sur

 vaccin.covid19.gouv.tg

✓ Vous recevrez ensuite votre code de confirmation et les détails du rendez-vous au centre de vaccination par SMS.

✓ Le jour-J, rendez-vous au centre de vaccination avec une pièce d'identité et votre code de confirmation.



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Coordination Nationale de
Gestion de la Riposte contre la
COVID-19



CORONAVIRUS
AU TOGO

  @Covid19TG



Courtes contre la montre

Le Ramadan s'annonce

Le 13 avril à minuit marquera le premier jour du ramadan. Dans quelques jours, les fidèles de Mahomet vont rentrer dans la danse juste après le carême chrétien. Le mois de ramadan correspond au neuvième mois lunaire de l'année musulmane et célèbre la révélation du Coran au prophète Mahomet par l'archange Gabriel. Ce mois sacré constitue l'un des cinq piliers de l'islam, avec la profession de foi, la prière, l'aumône et le pèlerinage. Pendant le ramadan, les musulmans doivent s'abstenir de manger, de boire, de fumer et d'avoir des relations sexuelles du lever au coucher du soleil. Le jeûne est rompu chaque jour par l'iftar. L'iftar est l'occasion de réjouissances en famille et avec des amis. En raison de la pandémie, les regroupements sont interdits. C'était avec grande difficultés les musulmans ont observé ce carême l'année dernière. Les fidèles seront donc appelés à prier chez eux et à rompre le jeûne en présence de leur seule famille. Les mosquées étant fermées comme les autres lieux de cultes, il n'était pas autorisé aux muezzins de faire des appels pour les prières ou pour alerter pour le réveil de l'aube. C'était un carême tout particulier. Cette année, les choses vont se décanter au moins avec l'ouverture de quelques lieux de cultes.

En toute discrétion

Supporter ou opposant de Faure Gnassingbé, force est de reconnaître que le président togolais a plutôt bien géré la crise sanitaire depuis près d'un an. A ce jour, le pays enregistre 4.682 cas positifs et 76 morts. Bilan satisfaisant pour un pays de plus de 7 millions d'habitants. Les mesures ont été prises très rapidement pour endiguer l'épidémie. Certes, l'activité économique a été pénalisée, mais moins qu'ailleurs dans la région. Dans la discrétion, le leader togolais poursuit sa stratégie sanitaire entouré de médecins et d'experts. Si l'arrivée d'un vaccin fourni par Covax, l'initiative menée par l'OMS, est prévue au mois de juin au Togo, il a donné des instructions pour recevoir, dans les meilleurs délais, des doses venant de grands laboratoires privés. L'idée est de commencer à vacciner au plus vite les personnels de santé, les plus de 50 ans et ceux ayant des comorbidités. Faure Gnassingbé n'en tire aucun prestige personnel. Son seul objectif est de sortir au plus vite son pays de la crise sanitaire pour permettre une relance des programmes de développement. Avec la vaccination l'on pourrait arriver à une immunité collective. Mais en attendant le respect des mesures barrières s'impose à tous.

Anticipation

Inondations et tempêtes. Voici le menu des prochains mois au Togo, selon les prévisions de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Mais qu'on se rassure, les structures étatiques sont prêtes à minimiser l'impact de ces plaies. 'Beaucoup de choses restent à faire surtout, le schéma directeur d'assainissement et schéma d'aménagement du territoire qui ne sont pas encore mis en place. Ces deux outils, s'ils venaient à être mis au point et mis en application, on peut dire, à défaut de dire un risque zéro, nous pourrions minimiser à plus de 90% les effets dramatiques', explique Seydatou Yaya, directrice de la Planification et des Opérations d'urgence à l'ANPC. Deux problèmes majeurs se posent, notamment dans la capitale. Il y a d'abord l'assainissement. La population utilise les caniveaux comme décharge publique. En cas de forte pluie, l'eau s'engouffre dans les habitations. Il y a également les zones inondables connues, mais urbanisées en toute illégalité. Ces questions devront trouver des réponses rapidement.

Le Magnan Libéré

Récépissé N° 0302 / 17 / 11 / 06 / HAAC

Directeur de Publication

Abass ISSAKA

90 16 49 87 / 90 85 85 22

Responsable commercial

Bertine ADJAHO

90 36 97 10

Mise en page :

A. Maxime (91 08 91 02)

Imprimerie :

Rad Graphic Sarl U.

Tirage :

2000 exemplaires

Casier N° 35MJ BP: 81213 Lomé / Mail: iabasse@yahoo.fr

COMMUNE VO 4 : Comment l'Autorité a mis fin à une cérémonie funéraire

Tout est allé très vite ce samedi 3 avril 2021. Les cérémonies funéraires d'un septuagénaire dans la commune Vo 4 et plus précisément dans le village de Sagada ne se sont pas déroulées comme prévues. La descente de l'Autorité communale et la Force anti covid-19 a tout chamboulé.

Il est 9 h 00 à Vo- Sagada, village situé à 500m de la ville d'Akoumapé (43,8 km N-E Lomé). Un appâtâmes est éri-

leur compassion aux enfants, femmes, petits fils et petites filles de l'illustre disparu. Tout a bien démarré à coups de



gé grandement au cœur de la maison royale à 15 m du goudron. Membres de familles ; cousins, cousines, tantes, oncles et amis ont fait nombreux le déplacement pour rendre leur dernier hommage à un homme disparu à l'âge de 70 ans. Une occasion également pour soutenir et montrer

fanfare et diverses animations. 9h15', le pasteur entretient la foule, plus d'une centaine assis côte à côte sans moindre espace. Soudain ! Deux véhicules 4*4 Toyota, plaque verte rentrent à vive allure dans la cour. Tous les regards sont tournés vers eux. Tout le monde s'impatiente de décou-

vrir ces invités de marque sauf que ce sont des personnes venues pour une autre mission. Voyant l'allure des choses, le Chef du village, petit frère du défunt s'est levé pour rencontrer lui-même la délégation composée des forces anti Covid-19 et l'Autorité communale. Il a suffi seulement 5 minutes pour que l'Officiel entouré des agents descendent au cœur de la foule, sous l'appâtâmes, pique le micro sur une table et s'adresse à la masse : "j'apprécie le fait que tout le monde aient porté son cache-nez. Certes, cela ne suffit pas ! Vous savez que nous traversons une période de pandémie, et avec un tel effectif attroupé, le risque de contagion est grand. Nous n'avons plus besoin pour un enterrement de faire une longue prêche et traîner avec les groupes folkloriques", a-t-elle conseillé avant d'intimer cet ordre : « Alors, vous allez arrêter tout et procéder à l'enterrement immédiat avant que nous ne partions ».

La situation semble être compliquée pour la famille endeuillée mais il était difficile d'aller contre la décision de l'Autorité. Techniciens, anima-

teurs et groupes folkloriques commencèrent par ranger leur instrument et faire bagage. N'ayant pas d'autre choix, la famille a pris le cercueil directement pour le cimetière familial à quelques mètres du village. Ainsi, s'achèvent brusquement les cérémonies funéraires de

mais cela doit être apprécié et servir de leçons à tous les citoyens de la préfecture de Vo et des autres localités du Togo. Les nouvelles mesures prises par le gouvernement pour contrer la maladie du coronavirus régularise les enterrements et mariages. Et ceci pour le bien-être de tous. L'enter-



ce septuagénaire, chauffeur de son état et un des doyens des conducteurs de véhicules 15 places de la gare routière d'Akodésséwa. Même le traditionnel tour de cercueil n'a pas eu lieu.

D'aucuns pourront se sentir mal à l'aise par rapport à l'acte posé par l'Autorité communale

rement d'une seule personne peut coûter la vie à plus d'une dizaine d'individus si l'observation des mesures barrières n'est pas sérieusement prise en compte.

Source :togotopnews

AstraZeneca contre la COVID-19 : ce qu'il faut savoir

Mis à jour le 17 mars 2021 afin de refléter le fait que l'OMS a autorisé deux versions du vaccin anti-COVID-19 d'AstraZeneca/Oxford COVID dans le cadre de l'autorisation d'utilisation d'urgence. Le Groupe stratégique consultatif de l'OMS (SAGE) sur la vaccination a publié des recommandations provisoires sur l'utilisation du vaccin Oxford/AstraZeneca (AZD1222) contre la COVID-19. Cet article présente un résumé de ces recommandations provisoires ; le document d'orientation peut être consulté ici.

Qui doit être vacciné en premier?

Tant que l'approvisionnement en vaccins est limité, il est recommandé de donner la priorité aux agents de santé à haut risque d'exposition et aux personnes âgées, notamment celles âgées de 65 ans et plus.

Les pays peuvent se référer à la Feuille de route de l'OMS pour l'établissement des priorités et au Cadre de valeurs de l'OMS pour obtenir des conseils sur les groupes cibles à vacciner en priorité.

Qui d'autre peut se faire vacciner?

La vaccination est recommandée pour les personnes atteintes de comorbidités dont on sait qu'elles augmentent le risque de développer une forme sévère de COVID-19, notamment l'obésité, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires et le diabète.

Bien que des études supplémentaires soient nécessaires chez les personnes vivant avec le VIH ou présentant une maladie auto-immune, ou chez les personnes immunodéprimées, les sujets de cette catégorie appartenant à un groupe auquel la vaccination est recommandée peuvent être vaccinés après avoir été informés et conseillés.

La vaccination peut être proposée aux personnes qui ont déjà contracté la COVID-19 par le passé, mais celles-ci peuvent envisager de reporter leur vaccination contre la COVID-19 jusqu'à

six mois après l'infection par le SARS-CoV-2, afin de permettre à d'autres personnes ayant besoin du vaccin de façon plus urgente de passer en premier. La vaccination peut être proposée aux femmes qui allaitent

de santé) ou présentant des comorbidités qui augmentent le risque de développer une forme sévère de la maladie peuvent être vaccinées en concertation avec leur dispensateur de soins de santé.



si elles font partie d'un groupe auquel la vaccination est recommandée. L'OMS ne recommande pas l'arrêt de l'allaitement maternel après la vaccination.

Faut-il vacciner les femmes enceintes ?

La grossesse expose les femmes à un risque plus élevé de forme grave de la COVID-19, mais on dispose de très peu de données pour évaluer la sécurité du vaccin pendant la grossesse.

Les femmes enceintes peuvent recevoir le vaccin si les avantages de la vaccination chez une femme enceinte l'emportent sur les risques potentiels du vaccin. Ainsi, les femmes enceintes à haut risque d'exposition au SARS-CoV-2 (par exemple les agentes

Qui ne doit pas se faire vacciner?

Les personnes ayant des antécédents de réaction allergique grave à l'un des composants du vaccin ne doivent pas être vaccinées.

Le vaccin n'est pas recommandé pour les personnes âgées de moins de 18 ans dans l'attente des résultats d'études complémentaires.

Quelle est la posologie recommandée ?

La posologie recommandée est de deux doses administrées par voie intramusculaire (0,5 ml chacune) avec un intervalle de 8 à 12 semaines.

Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour com-

prendre la protection potentielle à plus long terme après l'administration d'une seule dose.

Le vaccin est-il sûr ?

Deux versions du vaccin produit par AstraZeneca-SKBio (République de Corée) et le Serum Institute of India (SII) ont été autorisées à figurer sur la liste d'autorisation d'utilisation d'urgence de l'OMS. Après avoir fait l'objet d'un examen par l'Agence européenne des médicaments (EMA), il a été soumis au Groupe straté-

gique consultatif de l'OMS (SAGE) sur la vaccination.

L'EMA a rigoureusement évalué les données de qualité, de sécurité et d'efficacité du vaccin et a recommandé l'octroi d'une autorisation conditionnelle de mise sur le marché pour les personnes âgées de 18 ans et plus.

Le Comité consultatif mondial pour la sécurité des vaccins, un groupe d'experts qui fournit à l'OMS un avis indépendant et faisant autorité concernant l'utilisation sans danger des vaccins, reçoit et évalue les rapports sur les événements de sécurité suspectés ayant potentiellement un impact international.

Quelle est l'efficacité du vaccin ?

Le vaccin AZD1222 contre la CO-

VID-19 a une efficacité de 63,09 % contre l'infection symptomatique par le SARS-CoV-2.

Des intervalles plus longs entre les doses, dans la fourchette de 8 à 12 semaines, sont associés à une plus grande efficacité vaccinale.

Est-il efficace contre les nouveaux variants ?

Le SAGE a examiné toutes les données disponibles sur les performances du vaccin dans les milieux où circulent des variants dits inquiétants. Il recommande actuellement l'utilisation du vaccin AZD1222 conformément à la Feuille de route de l'OMS pour l'établissement des priorités, même si des variants du virus sont présents dans le pays. Les pays doivent évaluer les risques et les avantages en tenant compte de leur situation épidémiologique.

Les résultats préliminaires soulignent la nécessité urgente d'une approche coordonnée pour la surveillance et l'évaluation des variants et de leur impact potentiel sur l'efficacité vaccinale. L'OMS mettra à jour ses recommandations au fur et à mesure que de nouvelles données seront disponibles.

Empêche-t-il l'infection et la transmission ?

On ne dispose pas de données suffisantes concernant l'impact de l'AZD1222 sur la transmission ou l'excrétion virale

En attendant, il convient de maintenir et de renforcer les mesures de santé publique efficaces : port du masque, distanciation physique, lavage des mains, hygiène respiratoire en cas de toux ou d'éternuement, évitement des foules et bonne ventilation des lieux clos.

FOOTBALL D1 TOGO 2020-2021:

Le point de la première journée

Le championnat national de football de première division a effectivement débuté ce weekend. Après la cérémonie officielle suivie par le premier match de la saison présidée par Madame Lidi-Kama Bessi, Ministre des sports et des loisirs, le samedi 3 avril à Sokodé, le reste des rencontres de la première journée a été disputé ce dimanche 4 avril 2021, jour de Pâques. Plusieurs prouesses ont été réalisées de part et d'autre.



C'est Entente 2 qui a sorti la tête de l'eau lors de cette première journée. Après plus de 20 ans passés en deuxième division, le club de Kodjoviakopé a marqué de plus belle manière son retour en première division. Les poulains du coach Noutsoudje Maurice ont été sans pitié pour Angés FC de Notsè, battus sur un score sans appel de 4 buts à 0. Du coup, les jeunes de Kodjoviakopé prennent la tête du classement dans la zone sud devant des ténors comme l'AS OTR, DYTO, MARANATHA et autres...

Dans la zone B basée au nord,

la bonne moisson a été réalisée par ASKO de Kara, vainqueur de Sara FC 2-0. C'était en ouverture samedi à Sokodé. Comme ASKO, l'ASCK et Unisport ont aussi bien entamé la saison.

Suspendu le 20 Mars 2020 à cause de la pandémie de coronavirus, le championnat national de football de première division a repris ce week-end sur toute l'étendue du territoire national. Entraîneurs, Joueurs et arbitres retrouvent donc le chemin des terrains après un peu plus de 1an d'interruption des championnats nationaux D1 et D2. Pour cette première

Les affiches de la deuxième journée de championnat

Les pensionnaires de la première division de football au Togo jouent la deuxième journée de championnat, mercredi.

Le marathon du championnat national de football de première division n'offre pas de répit aux différents acteurs. Après la première journée disputée dimanche, la deuxième sortie est prévu pour mercredi. Dans la poule A, l'Entente 2 large vainqueur par 4 - 0, donne rendez-vous à Gomido également vainqueur lors de la première journée. Le match se dispute à la JCA.

Ablogamé accueille la confrontation Gbohloe-Su - As OTR, un match entre perdant et vainqueur lors de l'entame.

Au stade de Kégué, Maranatha cherchera à se relancer face à l'As Togoport pénible vainqueur des Requins Mâles.

Enfin au stade municipal, le duel des perdants l'est aux prises DYTO et Angés FC de Notsè.

Dans la poule B, le duel des vainqueurs de la première sortie oppose Unisport de Kouloundè et ASKO de Kara.

Même cas de figure entre Ifodjé d'Atakpamé et ASCK, au stade de Sokodé.

À Kara, les malheureux de la première sortie, Sara Sport et Semassi s'affronte pour espérer arracher leurs premiers points.

Enfin jeudi, sur les mêmes installations de Kara, Koroki Mètè de Tchamba se face à l'As Binah.

L'ensemble des rencontres se dispute toujours à huis clos, selon le protocole sanitaire mis en branle.

journée de championnat national de la division d'élite qui se joue à huis clos avec des conditions inédites, le tenant du titre Asko de Kara, a remis bien son titre en jeu en dominant Sara sports de Bafilo 2-0 au stade municipal de Sokodé. Le plus lourd score de la journée est enregistré dans la zone sud, au stade d'Ablogamé où le promu Entente 2 a été sans pitié aux Angés de Notsè, battus 4 buts à 0. L'autre promu As Binah a perdu face au vice-champion du Togo Unisport 0-1. Soulignons que Ouattara Moutalabou est le premier buteur du championnat national de football D1 saison 2020-2021.

Voici tous les résultats et classement de la première journée:

POULE A

TGPORT 1#0 GBOHLOE-SU
ANGES 0#4 ENTENTE II
AS OTR 2#0 DYTO
GOMIDO 2#0 MARANATHA

CLASSEMENT

1-ENTENTE II 3PTS+4
2-GOMIDO 3PTS+2
3-AS OTR 3PTS+2
4-TOGOPORT 3PTS+1
5-GBOHLOESU OPT-1

6-DYTO OPT-2
7-MARANATHA OPT-2
8-ANGES OPT-4

POULE B

ASKO 2#0 SARA SPORT
ASCK 1#0 KOROKI
SEMASSI 1#2 IFODJÈ
AS BINAH 0#1UNISPORT

CLASSEMENT

1-ASKO 3PTS+2
2-IFODJÈ 3PTS+1
3-ASCK 3PTS+1
4-UNISPORT 3PTS+1
5-SEMASSI OPT-1
6-AS BINAH OPT-1
7-KOROKI OPT-1
8-SARA SPORT OPT-2

UNICEF : L'éducation, la santé et la protection sociale victimes de la dette

Environ un pays sur huit dans le monde consacre des sommes plus importantes à la dette qu'aux services sociaux, d'après un rapport publié par l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'enfance).

Ce rapport sur la Covid-19 et la crise imminente de la dette (COVID-19 and the Looming Debt Crisis) note que 25 pays du monde – dont la plupart ploient déjà sous le poids de la pauvreté et des privations – ont consacré au service de la dette en 2019 une part plus importante de leurs dépenses publiques qu'à l'éducation, à la santé et à la protection sociale réunies. Des mesures doivent être prises à l'échelle mondiale pour protéger les dépenses sociales et en particulier le droit de chaque enfant à la sécurité sociale, à l'éducation et aux services de santé, peut-on lire dans le rapport.

« Les enfants vivant dans des pays lourdement endettés qui n'ont pas beaucoup de ressources à allouer à la protection sociale, à l'éducation et à la santé ont peu de chances de s'affranchir un jour de la pauvreté et des privations », explique la Directrice générale de l'UNICEF, Henrietta Fore. « Cette situation a d'énormes coûts sur les plans personnel et public et laisse aux enfants, à leur communauté et à leur pays peu d'espoir d'un développement économique et social durable. »

Avant la pandémie de COVID-19, les pays ayant les niveaux les plus élevés de service de la dette – dont la Gambie, Haïti, le Soudan du Sud et le Tchad – consacraient au moins 3 dollars des États-Unis à la dette pour chaque dollar alloué aux services sociaux essentiels, d'après le rapport.

De plus, peut-on lire dans le rapport, le quart des pays à revenu faible ou intermédiaire – où vivent 200 millions d'enfants – sont actuellement surendettés ou risquent de

bale à la crise de la dette est trop faible par rapport à la mobilisation budgétaire d'en-



l'être.

Bien que les pays du G20 aient adopté une Initiative de suspension du service de la dette allant d'avril 2020 à juin 2021, seul le tiers des pays pouvant en bénéficier y participent. À ce jour, cette initiative a contribué à maintenir le niveau des dépenses de santé et de protection sociale dans les 46 pays participants. Cependant, les dépenses d'éducation ont déjà été réduites au cours des 12 derniers mois. Il est également indiqué dans le rapport que les pays endettés ont revu à la baisse les budgets consacrés à la protection de l'enfance, à la nutrition et aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.

« La pandémie a entraîné une catastrophe mondiale en matière d'éducation, à laquelle il est urgent de remédier pour éviter que la génération de la COVID-19 ne soit une génération perdue. Cependant, du fait de la COVID-19 et du fardeau de la dette pesant sur ces pays, nous observons déjà un recul des budgets consacrés à l'éducation à l'heure où les pays doivent pourtant investir en faveur de l'amélioration des écoles et des systèmes éducatifs », déclare Henrietta Fore.

Il est également noté dans le rapport que la réponse glo-

semble face à la COVID-19. Le moratoire sur la dette ne porte pas actuellement sur la dette commerciale, ce qui accroît la vulnérabilité des pays à revenu intermédiaire.

Pour protéger les droits des enfants dans le sillage de la COVID-19, il est crucial d'adopter un nouveau système international de restructuration de la dette, qui se caractérise par un appui concessionnel plus important aux pays pauvres lourdement endettés, une plus grande transparence de la dette dans le cadre des processus budgétaires nationaux et une action concertée de la part des créanciers.

« Il est essentiel d'alléger et de restructurer en profondeur la dette pour assurer une reprise qui soit à la fois inclusive et durable et éviter aux enfants de subir un double fardeau : la réduction des services sociaux aujourd'hui et l'accroissement de la dette à l'avenir », explique Henrietta Fore. « Il est impératif que les organisations internationales, les créanciers et les gouvernements unissent leurs efforts pour réduire le fardeau de la dette et affecter les économies ainsi réalisées à des investissements sociaux pour tous. »



TMoney

NOUVEAU!

FOUNOUFA!

Avec le nouveau TMONEY, profitez d'un menu USSD plus simple, plus pratique, plus rapide et toujours plus sécurisé !



VIVEZ UNE NOUVELLE EXPÉRIENCE AVEC TOGOCOM